



Nouveauté sur le dispositif des « bons formations » - 2019/2020

La Ligue du Football Amateur a décidé de conserver des moyens importants en faveur de la formation avec le maintien du Chapitre Formation au sein du FAFA.

Pour cela, les actuels dispositifs de cofinancement envers les formations de dirigeants, d'arbitres et d'éducateurs vont être maintenus avec, pour certains, des changements importants :

Le dispositif prévoit **une dématérialisation complète** pour les 3 familles (Educateurs, Arbitres et Dirigeants).

Quel que soit le porteur financier de la formation (stagiaire ou clubs), **une déduction automatique de 25 € par stagiaire et par module de formation suivi sera appliquée, dans la limite des enveloppes attribuées à cet effet à chaque Ligue régionale.**

Chaque Ligue dispose d'un nombre précis de bons, pour les Pays de la Loire :

2 100

Bons Educateurs

*(cf. ci-après les
formations éligibles)*

600

Bons Dirigeants

360

Bons Arbitres



ANNEXE 1 - FORMATION ELIGIBLES

AUX BONS DE FORMATION DEMATERIALISES À 25 €

Formations éligibles aux bons de formation à 25 €	
EDUCATEURS	Modules U6/U7
	Modules U9
	Modules U11
	Module sécurité
	Module projet éducatif
	Module projet associatif
	Animatrice Fédérale
	Module « Futsal Initiation »
	Module « Futsal Entraînement »
	Module « Football et Handicaps »
ARBITRES	Formation Initiale d'Arbitres (FIA)
	Formation Initiale d'Arbitres Futsal (FIA Futsal)
DIRIGEANTS	Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants (PFFD)